

DÉLIBÉRATION N°DL20220144 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16/09/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 38 présents, 1 absent représenté à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme VILLEDIEU Florence (à partir de 18h50) ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 18h50)

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BÉNÉFICE DE L'ASSOCIATION "AMIS DES ORGUES DE SAINT-PIERRE"

Mme Sandrine FRANÇON expose ce qui suit :

En 2021, la subvention à l'association des « Amis des Orgues de Saint-Pierre » s'élevait à 1 600 € en fonctionnement et à 8 000 € en actions spécifiques.

Suite à la crise sanitaire, l'association a été obligée de réduire sa programmation de moitié.

Face à ce constat, la commune a revu à la baisse le montant de la subvention 2022 allouée à l'association des « Amis des Orgues de Saint-Pierre » et ainsi leur a attribué 1 600 € en fonctionnement et 4 000 € en actions spécifiques.

Avec la reprise des activités culturelles, l'association souhaite reprendre une programmation 2022/2023 à l'identique des saisons avant COVID, c'est à dire l'organisation de 5 concerts.

Deux concerts sont programmés entre septembre et décembre 2022, et font l'objet de cette demande.

La commune de Saint-Chamond souhaite répondre favorablement à cette demande et attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 3 500 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention exceptionnelle de trois mille cinq cent euros à l'association des « Amis des Orgues de Saint-Pierre »,
- **d'autoriser** le versement de la somme de 3 500 € à l'attributaire,
- **d'imputer** la dépense sur les crédits réservés exceptionnels, chapitre 67, article 6745.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 27/09/2022



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Bruno CHANGEAT

Date de mise en ligne 6 octobre 2022